

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00629 Numéro SIREN : 400 158 960 Nom ou dénomination : SARL A F V M AUTOMATISMES ET FERMETURES DU VAL DE MARNE
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2023 sous le numéro de dépôt 7568

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	19 JUIN 2023
7568	
SOUS LE N°	

A.F.V.M.
SARL au Capital de 7.622,45 euros
Siège Social : 22, rue Parmentier
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
R.C.S. CRETEIL B 400.158.960

BILAN APPROUVE AU 31 DECEMBRE 2022

PAR

LA DECISION D'ASSOCIE UNIQUE

DU 9 MAI 2023

Pour copie certifiée conforme,
Le Gérant


Mr Jose Marques Costa.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3 795 euros, et les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 795 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

➤ Autres réserves antérieures :	252 416 euros
➤ Résultat bénéficiaire de l'exercice :	3 795 euros

AFFECTATION :

➤ Autres Réserves	256 211 euros
-------------------	---------------

Rappel de dividendes distribués :

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 8.020,00 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 2.469,00 euros.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 583	3 583				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	22 695	22 679	16	3 513	3 497	99.54
	Autres immobilisations corporelles	106 615	80 906	25 709	37 358	11 649	31.18
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 651		5 651	5 651		
	Total II	138 543	107 168	31 376	46 522	15 146	32.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	42 627		42 627	27 640	14 987	54.22
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	338 405	21 931	316 474	289 799	26 675	9.20
	Autres créances	7 309		7 309	10 501	3 192	30.39
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	66 844		66 844	121 282	54 438	44.89
	Charges constatées d'avance (3)	6 213		6 213	3 168	3 045	96.12
	Total III	461 398	21 931	439 468	452 390	12 923	2.86
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	599 942	129 098	470 843	498 912	28 069	5.63

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

5 651

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 622		7 622			
	Réserves						
	Réserve légale	762		762			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	252 416		241 901		10 515	4.35
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 795		10 515		6 720	63.91
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	264 596		260 801		3 795	1.45
AUTRES FONDS PROPRES							
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 011		17 823		11 813	66.28
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	6 857		22 967		16 111	70.15
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 918		109 369		10 451	9.56
	Dettes fiscales et sociales	62 806		73 231		10 425	14.24
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	19 659		5 050		14 608	289.24
	Produits constatés d'avance (1)	11 998		9 670		2 329	24.08
	Total IV	206 248		238 111		31 863	13.38
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	470 843		498 912		28 069	5.63

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

206 248 232 106

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	700 001		700 001	810 997		110 996	13.69
Chiffre d'affaires NET	700 001		700 001	810 997		110 996	13.69
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			19 012	12 073		6 939	57.48
Autres produits			9	1 162		1 153	99.18
Total des Produits d'exploitation (I)			719 023	824 232		105 209	12.76
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			331 590	365 154		33 565	9.19
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			14 987	15 915		30 902	194.17
Autres achats et charges externes *			93 929	80 463		13 466	16.74
Impôts, taxes et versements assimilés			14 572	12 379		2 193	17.72
Salaires et traitements			177 653	193 673		16 020	8.27
Charges sociales			85 584	103 799		18 215	17.55
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 112	17 276		1 164	6.74
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 698	8 851		4 153	46.92
Dotations aux provisions							
Autres charges			4 087	11 794		7 708	65.35
Total des Charges d'exploitation (II)			713 238	809 304		96 066	11.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 785	14 928		9 144	61.25
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		280		554	273	49.37
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		280		554	273	49.37
2. Résultat financier (V-VI)		280		554	273	49.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		5 505		14 375	8 870	61.71
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		829			829	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		829			829	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		70		185	115	62.16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		70		185	115	62.16
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		759		185	944	510.34
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		2 469		3 675	1 206	32.82
Total des produits (I+III+V+VII)		719 852		824 232	104 380	12.66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		716 057		813 717	97 660	12.00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		3 795		10 515	6 720	63.91

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

A.F.V.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 22, rue Parmentier
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
RCS CRETEIL B 400.158.960

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 09 MAI 2023

L'an deux mille vingt et trois, le neuf mai, au siège social,

Monsieur José MARQUES COSTA,

Demeurant 14 Rue Maurice Barrès, 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE ;

Propriétaire de la totalité des 500 parts composant le capital social de la Société AFVM,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur José MARQUES COSTA, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

A.F.V.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 22, rue Parmentier
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
RCS CRETEIL B 400.158.960

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 09 MAI 2023
--

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 795 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- | | |
|---|---------------|
| ➤ Autres réserves antérieures : | 252 416 euros |
| ➤ Résultat bénéficiaire de l'exercice : | 3 795 euros |

AFFECTATION :

- | | |
|-------------------|---------------|
| ➤ Autres Réserves | 256 211 euros |
|-------------------|---------------|

Rappel de dividendes distribués :

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 8 020 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 2 469 euros.

Le Gérant – Associé unique
José MARQUES COSTA



TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique et gérant de la société décide de ratifier la rémunération annuelle du gérant pour l'exercice 2022 à 18 000,00 euros, à laquelle il convient d'ajouter à titre d'accessoire à cette rémunération : Le montant fiscalement non déductible de la CSG et de la RDS, les cotisations obligatoires d'assurance maladie, URSSAF allocations familiales et les cotisations à la RAM et RSI, du gérant, ainsi que les cotisations facultatives « Loi Madelin » que la société continuera à prendre en charge directement à titre d'accessoire à la rémunération du gérant.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique-Gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant – Associé unique
José MARQUES COSTA



**DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITE DU COMPTE DE RESULTAT - MICRO
ENTREPRISE**

1. Déclarant

Dénomination ou raison sociale de la personne morale : A.F.V.M.

Immatriculée au RCS, numéro : RCS CRETEIL B 400.158.960

Identité et qualité du représentant légal signataire : Monsieur José MARQUES COSTA
- Le Gérant

2. Objet de la déclaration

Déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et qui sont déposés en annexe au registre du commerce et des sociétés ne seront pas rendus publics en application de l'article L 232-25 du Code de commerce et du premier alinéa de l'article L 524-6-6 du Code rural et de la pêche maritime.

3. Engagement du déclarant

Le soussigné atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des micro-entreprises au sens de l'article L123-16-1 du Code de commerce, n'est pas mentionnée à l'article L 123-16-2 du Code de commerce et n'a pas pour activité la gestion des titres de participations et de valeurs mobilières.

Toute fausse déclaration de confidentialité des comptes annuels constitue un faux et un usage de faux passible de peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du Code pénal.

Fait à La Varenne Saint-Hilaire, le 9 mai 2023

*Pas de confidentialité
des comptes*

Monsieur José MARQUES COSTA
Le Gérant